



Le 10 septembre 2021

À l'honorable Juge Daniel Dumais, dans l'affaire de l'arrangement de Bioénergie AE Côte-Nord Canada inc.

**Objet : Partie débitrice : Bioénergie AE Côte-Nord Canada inc.**  
**V/réf. : Numéro de Cour : 650-11-001027-217**  
**N/réf. : 1232474**

Monsieur le Juge,

Nous vous faisons part, le 11 août dernier, qu'Envergent et AECN collaborent à la planification et l'exécution des travaux nécessaires afin que l'usine de Port-Cartier devienne fonctionnelle, le tout, en respect des différentes ordonnances de la Cour dans ce dossier. Cette collaboration entre les deux parties demeure bonne.

Des travaux additionnels à ceux initialement prévus ont été identifiés et devront être mis en œuvre. Au surplus, Envergent connaîtrait certaines difficultés d'approvisionnement. Sur la base des derniers échanges avec ces derniers, ces enjeux affecteront vraisemblablement l'échéancier prévu, lequel s'appuyait sur les délais de votre Ordonnance (« *Order regarding the specific performance of certain contractual obligations by Envergent Technologies LLC* »).

Selon les plus récentes informations reçues d'Envergent, le report de l'échéancier pourrait toutefois se limiter à quelques semaines additionnelles (fin des travaux anticipée au cours du mois de janvier 2022 selon le dernier échéancier présenté).

Plusieurs phases des travaux de réfection sont néanmoins complétées, ou en voie de l'être. Des représentants d'Envergent sont sur place afin d'identifier des problèmes et trouver des solutions. Nous prévoyons vous présenter, dans un rapport à être soumis d'ici le 6 octobre prochain, un portrait complet du chantier, lequel présentera notamment :

- Un sommaire des travaux complétés,
- Les échéanciers estimés par Envergent pour les travaux à venir,
- Les principaux facteurs de risque identifiés par les responsables des travaux jusqu'à la mise en service de l'usine,
- Un sommaire des coûts encourus et à encourir dans le chantier de réfection de l'usine.

La mise en service de l'usine et l'atteinte des critères de performance prévus demeurent nécessaires au dépôt d'un plan d'arrangement viable par la Débitrice. D'ici là, la Débitrice continue la mise en œuvre de ses mesures de restructuration. Elle a préparé et déposé un processus de traitement des réclamations, qui sera débattu devant la Cour en octobre, à moins d'entente préalable entre les parties. Elle a également débuté la planification d'un processus de recherche d'un investisseur, ce qui permettra notamment d'appuyer la relance de l'usine.

Nous continuons notre suivi hebdomadaire des liquidités, qui se résume comme suit :

(en milliers de \$ - non audité)	Pour la période de 17 semaines se terminant le 4 septembre 2021		
	Réel	Prévu	Écart
<b>Recettes</b>			
Comptes clients	-	-	-
Financement intérimaire	750	1 000	(250)
Subventions	51	41	11
Autres éléments	1	16	(15)
	803	1 057	(254)
<b>Déboursés</b>			
Salaires et charges sociales	172	276	(105)
Honoraires de restructuration	273	425	(152)
Frais d'intérêts	-	8	(8)
Assurances	156	156	0
Taxes foncières	118	118	(0)
Entretien, réparations et autres éléments	41	17	24
	760	1 001	(241)
<b>Variations de l'encaisse</b>	<b>43</b>	<b>56</b>	<b>(13)</b>
Encaisse au début	5	5	-
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>47</b>	<b>61</b>	<b>(13)</b>

Le niveau de la main-d'œuvre affectée à l'usine demeure conforme aux projections. Le paiement des salaires et charges sociales est supporté par un tiers (Rétabec), auquel des recharges de l'ordre de 100 000 \$ étaient dues au 4 septembre dernier, ce qui explique l'écart temporaire présenté au suivi de l'encaisse. Le niveau des honoraires professionnels est demeuré inférieur aux projections, ce qui donne à la Débitrice une marge de manœuvre financière additionnelle.

La Débitrice peut compter sur une disponibilité plus importante que prévu du financement intérimaire. Au 4 septembre dernier, 750 000 \$ demeurait disponible, soit un niveau amplement suffisant pour supporter les dépenses de la Débitrice jusqu'à la fin de la période de prorogation demandée (8 octobre 2021).

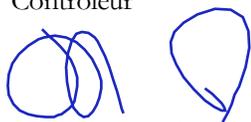
Nous travaillons avec la Débitrice à préparer des projections des besoins de liquidités pour les prochains mois, lesquelles vous seront soumises au moment du dépôt d'un rapport complet, qui vous sera présenté d'ici le 6 octobre prochain, tel qu'annoncé dans la plus récente Requête qui vous a été soumise.

D'ici là, nous recommandons l'extension de la période de suspension des procédures qui vous a été demandée.

Nous demeurons entièrement disponibles pour répondre à vos questions si plus de détails vous étaient nécessaires.

Cordialement,

Raymond Chabot inc.  
Contrôleur



Jocelyn Renaud, CPA, CMA, CIRP, SAI

JR/gg